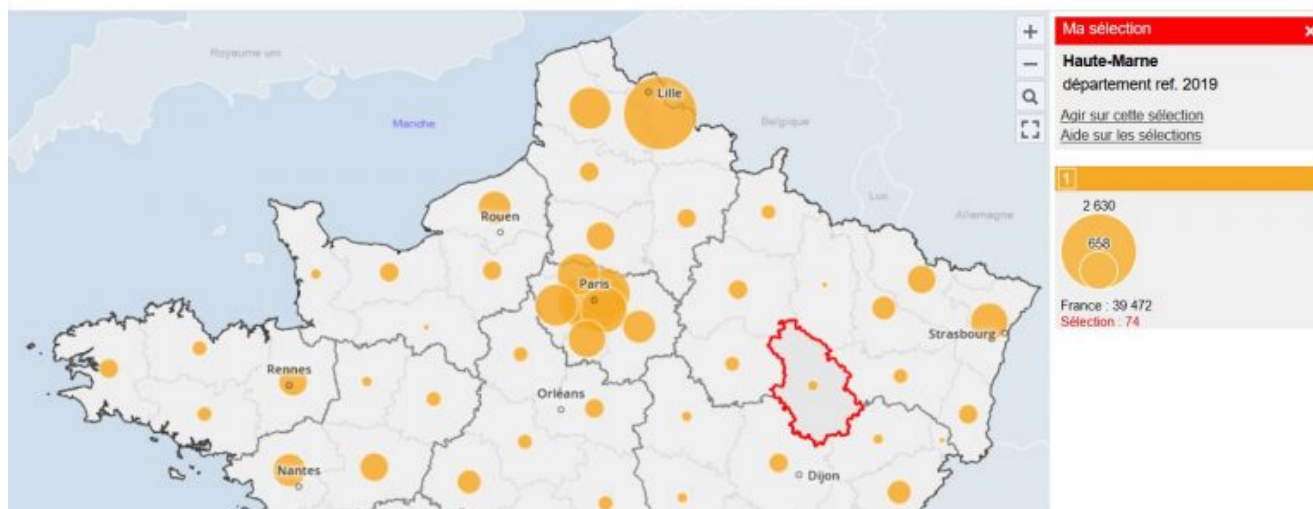


Covid : le préfet de Haute-Marne interdit le porte-à-porte le soir d'Halloween

écrit par François des Groux | 24 octobre 2020

1 Nombre de personnes positives - Quotidien - tous âges 2020-10-20

ACTIONS



Certains profiteront de cet article pour vilipender la “fête d’Halloween”, une coutume importée des pays anglo-saxons et jugée, en France, plutôt commerciale et artificielle voire laide.

Mais là n’est pas le sujet.

Il semble, en effet, que certains préfets rivalisent d’imagination pour pondre n’importe quel arrêté censé limiter la propagation du virus : ici, en Haute-Marne, l’interdiction loufoque du porte-à-porte des enfants toquant pour demander des bonbons la nuit d’Halloween (31 octobre).

Alors que ce département très rural (il a perdu 17% de sa population en 30 ans) n’est pas véritablement touché par l’épidémie ni concerné par le couvre-feu.

Et pourquoi ne pas interdire alors le porte-à-porte des facteurs, concierges, éboueurs et pompiers lors des traditionnelles étrennes de fin d’année ?

Quant à coller une prune de 135€ à des enfants...

Covid-19: un arrêté préfectoral interdit le porte-à-porte pour Halloween en Haute-Marne

Le texte entre en vigueur ce samedi et sera applicable pendant une semaine. Une mesure préventive, pour réduire les risques de contaminations.

Ce 31 octobre, les enfants de Haute-Marne ne pourront pas aller toquer chez leurs voisins pour réclamer des friandises à l'occasion d'Halloween. Le préfet du département, Joseph Zimet, a pris cette mesure face à la menace de la propagation du Covid-19 et ce même si la Haute-Marne n'est pour l'heure [pas concernée par un couvre-feu](#).

“J’ai estimé que le porte-à-porte des enfants, qui sont faiblement symptomatiques, était un risque. Un risque de contamination du reste de la population”, fait valoir auprès de BFMTV Joseph Zimet, préfet de Haute-Marne et ancien directeur de la communication de l’Élysée, poste qu’il occupait jusqu’à cet été.

Passible d'une amende de 135 euros

La mesure [inquiète les spécialistes des déguisements](#), mais est plutôt bien accueillie dans la population.

“Si on ne peut plus rien vendre, pour nous il n’y a plus de chiffre d’affaires”, déplore Jean-Claude Dubois, le responsable d’un magasin vendant notamment des articles ayant trait à Halloween.

“Les enfants, quand on leur explique, ils comprennent. En espérant que l’année prochaine on puisse faire Halloween tous ensemble”, relativise un habitant. “On se déguisera à la maison et on ira quand même dans la rue, mais on n’ira pas chercher les bonbons”, prévoit un autre.

L’arrêté préfectoral entre en vigueur ce samedi, pour une semaine. Les contrevenants seront passibles d’une amende de 135 euros...

https://www.bfmtv.com/politique/covid-19-un-arrete-prefectoral-interdit-le-porte-a-porte-pour-halloween-en-haute-marne_AV-202010230121.html

Nombre de personnes positives déclarées en 24h : 74 en Haute-Marne contre 39 472 dans toute la France.



Source : [Santé Publique France](#) et [GEODES](#)